

Procès-verbal des délibérations du 18 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix huit février, les membres du conseil municipal de la commune de Noues de Sienne légalement convoqués se sont réunis à la salle multi-activités de Saint Sever Calvados à 19 heures, sur la convocation qui leur a été adressée par M. RAVENEL Georges, Maire.

Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent
MADELEINE Patrick	X				LEBRETON Samuel				X
THOMAS Christine	X				LEROYER Claire				X
MARIE Bernard		X			MESLIN Sébastien				X
BOUVET Mickaël	X				NATIVELE Patrick		X	R. DANJOU	
DESERT Thérèse	X				VIARD Marie-Josèphe	X			
DUVAL Philippe	X				GUILLOUET Joël	X			
ENGUEHARD Christophe				X	PORET Philippe	X			
HAYWARD Ian				X	PERRODIN Sylvie	X			
HULIN Colette	X				BESNEHARD Patrick	X			
LEBAILLY Pascal	X				BRISON-VALOGNES Coraline	X			
MAUDUIT Serge	X								
DESLANDES Daniel	X				HUS Céline				X
LEFEVRE Maryline	X								
BARON-CALBRY Virginie	X				LARDAIS Emmanuel				X
DESCHAMPS Didier	X				RAVENEL Georges	X			
JUHEL Michel				X	LEROY Bernadette	X			
LEBOUTEILLER Chantal				X	CHAPIN Joël	X			
LEMOINE Jean-François				X	TABUT Gaëlle				X
PATARD Damien				X	BERNE Thomas				X
BAZIN Hervé	X				CHÉRENCÉ Thierry				X
JARDIN Norbert	X				JEANNE Sandrine	X			
VOISIN Bernard	X				LEMOINE Florian				X
BERNARD Lucie		X	A.XAVIER		LEROY-FORTIN Emmanuelle				X
COSTILS Yves	X				MARIE Pierre				X
DECHANCE Séverine	X				MAZURE Françoise				X
DELAFOSSÉ Françoise	X				PONCIN Jérôme				X
RENARD Christiane	X				PRIME Denis	X			
					SALLOT Hubert	X			
					NOURRY Jean-Pierre	X			
XAVIER Adolphe	X				JOSSE Claudine	X			
EUDE Reine	X				GIUDICELLI Nadine	X			
BAZIN Jean-Luc	X				CABUIL Dominique	X			
EUDE Martine	X				LEMENOREL Claude	X			
CORNU Sylviane				X	CHAIGNON Dominique				X
DUMONT Florent		X	R. EUDE		FOREST Gaylord				X
JUMEAUX Bernard	X				LE BOUDOUIL Catherine	X			
LESAGE Hélène	X				LECUYER Christophe				X
MARIE Martine	X				PERIER Karine				X
MULLER Jean-Michel	X				PICHARD Maud	X			
POULLAIN Louis	X				RENARD Yohan	X			
FAINS Joseph	X				SAINT Yves	X			
PORQUET Benoit				X	VALLEE Régine	X			
					VENISSE Didier	X			
FAINS Hervé				X	DUPARD Hervé	X			
LEBASTARD Mireille	X				JAUTÉE Sophie	X			
LOUVRIER Sylvain				X	LEHUBY Daniel	X			
ROUYER Jordan				X					
LANGLOIS Roger	X				BACHELEY Joël				X
LECOURT Hubert	X				GASTE Christian		X	S. JAUTÉE	
BLOUIN Christine	X				GESNOUIN Garance		X	C. LE BOUDOUIL	
BLOUIN Sabrina				X	GUEZET Stéphane				X
DANJOU René	X				JUHEL Pascal				X
DAUGUET Kelly				X	LUCAS Guillaume				X
GENARD Laurent				X	ROBERT Elisabeth				X

Date de convocation	Conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Votants	Excusés	Absents
11/02/2020	102					
Date d'affichage	Quorum	60	5	65	1	36
11/02/2020	52					

Secrétaire de séance : PERRODIN Sylvie

Georges Ravenel donne lecture des pouvoirs et remercie Mme BOUVET Dominique, trésorière pour sa présence en vue de la présentation des comptes de gestion 2019 et des budgets primitifs 2020.

Georges Ravenel informe de la démission de Francis David conseiller municipal de la commune déléguée de Mesnil Clinchamps qui est effective depuis le 10 février 2020 ce qui porte le nombre de conseillers à 102.

M. le Maire adjoint propose l'ajout d'un point supplémentaire à la fin de l'ordre du jour :

- Tarif emplacement cavurne cimetière de Saint Sever

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet ajout (19h21).

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020 (19h22)

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020 dont un exemplaire leur est parvenu.

En l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Délibérations
DCM2020-007 à
013

Approbation des comptes de gestion 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31,

Vu l'exercice du budget 2019 du budget principal - Noues de Siennes,

Après avoir entendu la lecture des comptes de gestion dressés par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal, qui sont, en tous points, identiques au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion dressé par Mme Bouvet Dominique, receveur municipal,
 - du budget principal - Noues de Siennes (DCM2020-007) (19h37),
 - des budgets lotissements de Fontenormont (DCM2020-008), de Mesnil Clinchamps (DCM2020-009), de la Pommeraie St Sever (DCM2020-010), de Saint Manvieu Bocage (DCM2020-011) (19h37),
 - du budget transport – Noues de Siennes (DCM2020-012) (19h37),
 - du budget gîtes – Noues de Siennes (DCM2020-013) (19h37),
- Dit que les comptes de gestion de tous les budgets - Noues de Siennes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Délibérations n°
DCM2020-014 à
020

Approbation des comptes administratifs 2019

Compte administratif 2019 du budget lotissement Fontenormont (DCM2020-014) (19h40) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} Adjoint présente le compte administratif 2019 du budget annexe lotissement Fontenormont.

Le Maire, M. Georges Ravenel se retire afin que le conseil municipal puisse délibérer, M. Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} adjoint :

- Arrêté et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe lotissement Fontenormont de l'exercice 2019 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT REPORTE 2018	RESULTAT CUMULE 2019
Recettes	Dépenses	Résultat 2019		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	-0,09 €	- 0.09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT REPORTE 2018	RESULTAT CUMULE 2019
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	-33 847,52 €	-33 847,52 €

Compte administratif du budget lotissement Mesnil Clinchamps (DCM2020-015) (19h42) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} Adjoint présente le compte administratif 2019 du budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps.

Le Maire, M. Georges Ravenel se retire afin que le conseil municipal puisse délibérer, M. Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} adjoint :

- Arrêté et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps de l'exercice 2019 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT REPORTE 2018	RESULTAT CUMULE 2019
Recettes	Dépenses	Résultat 2019		
0,00 €	619,26 €	-619,26 €	22 800,87 €	22 181,61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT REPORTE 2018	RESULTAT CUMULE 2019
Recettes	Dépenses	Résultat 2019		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	-76 700,52 €	-76 700,52 €

Compte administratif du budget lotissement de la Pommeraie (DCM2020-016) (19h42) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} Adjoint présente le compte administratif 2019 du budget annexe lotissement la Pommeraie St Sever.

Le Maire, M. Georges Ravenel se retire afin que le conseil municipal puisse délibérer, M. Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} adjoint :

- Arrêté et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe lotissement de la Pommeraie de l'exercice 2019 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT REPORTE 2018	RESULTAT CUMULE 2019
Recettes	Dépenses	Résultat 2019		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT REPORTE 2018	RESULTAT CUMULE 2019
Recettes	Dépenses	Résultat 2019		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Compte administratif du budget lotissement Saint Manvieu Bocage (DCM2020-017) (19h42) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} Adjoint présente le compte administratif 2019 du budget annexe lotissement St Manvieu Bocage.

Le Maire, M. Georges Ravenel se retire afin que le conseil municipal puisse délibérer, M. Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} adjoint :

- Arrêté et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe lotissement St Manvieu Bocage de l'exercice 2019 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT REPORTE 2018	RESULTAT CUMULE 2019
Recettes	Dépenses	Résultat 2019		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT REPORTE 2018	RESULTAT CUMULE 2019
Recettes	Dépenses	Résultat 2019		

0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
--------	--------	--------	--------	--------

Compte administratif du budget Transport (DCM2020-018) (19h46) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} Adjoint présente le compte administratif 2019 du budget annexe Transport.

Le Maire, M. Georges Ravenel se retire afin que le conseil municipal puisse délibérer, M. Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} adjoint :

- Arrêté et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe Transport de l'exercice 2019 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT REPORTE 2018	RESULTAT CUMULE 2019
Recettes	Dépenses	Résultat 2019		
83 830,37 €	159 856,01 €	-76 025,64 €	68 688,61 €	-7 337,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT REPORTE 2018	RESULTAT CUMULE 2019
Recettes	Dépenses	Résultat 2019		
4 889,82 €	0,00 €	4 889,82 €	46 954,56 €	51 844,38 €

Coraline Brison-Valognes demande comment s'explique le déficit important du budget transport, Georges Ravenel répond que Nous de Sienna a perçu trop de subvention et que le remboursement s'est effectué sur 2019 suite au transfert de la compétence du Département à la Région. Il faudra être vigilant et veiller à ce que cela ne se reproduise pas à l'avenir.

Compte administratif du budget Gites (DCM2020-019) (19h48) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} Adjoint présente le compte administratif 2019 du budget annexe Gites.

Le Maire, M. Georges Ravenel se retire afin que le conseil municipal puisse délibérer, M. Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} adjoint :

- Arrêté et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe Gites de l'exercice 2018 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
79 147,61 €	79 147,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
38 727,85 €	9 253,78 €	29 474,07 €	-42 463,03 €	-12 988,96 €

Didier VENISSE prend part aux délibérations à 19h53

Compte administratif du budget principal (DCM2020-020) (20h05) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} Adjoint présente le compte administratif 2019 du budget principal – Nous de Sienna.

Le Maire, M. Georges Ravenel se retire afin que le conseil municipal puisse délibérer, M. Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} adjoint :

- Arrêté et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget principal – Nous de Sienna de l'exercice 2019 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT REPORTE 2018	RESULTAT CUMULE 2019
Recettes	Dépenses	Résultat 2019		
4 143 136,33 €	3 572 839,02 €	570 297,31 €	3 865 907,02 €	3 902 190,42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT REPORTE 2018	RESULTAT CUMULE 2019
Recettes	Dépenses	Résultat 2019		

1 562 767,54 €	1 339 553,09 €	223 214,45 €	-542 755,74 €	-319 541,29 €
----------------	----------------	--------------	---------------	---------------

Délibérations n° DCM2020-021	Affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes (20h11)
---	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5,

Vu les délibérations n° DCM2020-007 et DCM2020-020 validant le compte de gestion et le compte administratif du budget principal – Noues de Sienne.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, d'affecter les résultats comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat 2018	+ 3 331 893,11 €
Résultat 2019	+ 570 297,31 €
Résultat de clôture 2019	+ 3 902 190,42 €

Section d'investissement

Résultat 2018	- 542 755,74 €
Résultat 2019	+ 223 214,45 €
Résultat de clôture 2019 à reporter sur 2020 compte 001	- 319 541,29 €

Reste à réaliser 2019 Dépenses (investissement)	316 238,61 €
Reste à réaliser 2019 Recettes (investissement)	734 271,04 €
Solde	+ 418 032,43 €

Délibération n° DCM2020-022	Vote des taux d'imposition 2020 (20h40)
--	--

Vu le code général des impôts, il est proposé d'adopter, pour l'année 2020, les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation	19,38 %
Taxe foncière bâti	21,76 %
Taxe foncière non bâti	35,29 %

Délibérations n° DCM2020-023 à 029	Vote des budgets primitifs 2020
---	--

Modalité de vote des budgets primitifs (DCM2020-023) (20h50) :

Avant de procéder au vote de chaque budget primitif, il est défini les modalités de vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide :

- d'un vote par nature,
- d'un vote par chapitre sauf pour l'article 6574,
- de provisions budgétaires,
- d'une reprise des résultats de l'exercice N-1

Budget primitif budget principal (DCM2020-023bis) (20h51) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 ainsi que L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM2020-023 sur les modalités de vote des budgets primitifs,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2020 du budget principal – Noues de Sienne aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Vote le budget primitif 2020 du budget principal – Noues de Sienne, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 7 890 514,03 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**
 - Section de fonctionnement
 - Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	2 871 935,52 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais	1 787 300,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	114 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	120 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 780 716,41 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	805 062,10 €
Chapitre 66	Charges financières	41 500,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	50 000,00 €

Recettes

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	3 902 190,42 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	8 500,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000,00 €
Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	290 300,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 034 693,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 464 451,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	163 379,61 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	3 000,00 €

- **Vote le budget primitif 2020 du budget principal – Noues de Siene, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 5 929 668,45 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001	Déficit d'investissement reporté	319 541,29 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	223 854,45 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	77 832,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 802 689,11 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	3 465 204,08 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	16 547,52 €

Recettes

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 780 716,41 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisation	9 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 000,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	875 000,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 344 734,70 €
Chapitre 16	Emprunts, dépôts et cautionnement	1 594 032,34 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	6 185,00 €

Jean-Pierre Nourry quitte la séance à 20h51.

Budget primitif lotissement Fontenermont (DCM2020-024) (20h52)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 ainsi que L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM2020-023 sur les modalités de vote des budgets primitifs,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2020 du budget annexe lotissement Fontenermont – Noues de Siene aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Vote le budget primitif 2020 du budget annexe lotissement Fontenermont – Noues de Siene, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 18 802,10 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 002	Déficit reporté	0,09 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2,01 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 800,00 €

Recettes

Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	17 800,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion directe	502,10 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500,00 €

- **Vote le budget primitif 2020 du budget annexe lotissement Fontenermont – Noues de Siene, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 34 347,52 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001	Déficit reporté	33 847,52 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500,00 €

Recettes

Chapitre 16	Emprunts, dépôts et cautionnement	16 547,52 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 800,00 €

Budget primitif lotissement Mesnil Clinchamps (DCM2020-025) (20h52) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 ainsi que L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM2020-023 sur les modalités de vote des budgets primitifs,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2020 du budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps – Noues de Siene aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Vote le budget primitif 2020 du budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps – Noues de Siene, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 46 081,09 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	999,48 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	22 881,61 €
Chapitre 66		100,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	100,00 €

Recettes

Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	22 181,61 €
Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	22 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 799,48 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	100,00 €

- **Vote le budget primitif 2020 du budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps – Noues de Siene, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 78 500,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001	Déficit reporté	76 700,52 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 799,48 €

Recettes

Chapitre 16	Emprunts, dépôts et cautionnement	56 500,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00 €

Budget primitif lotissement la Pommeraie St Sever (DCM2020-026) (20h52) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 ainsi que L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM2020-023 sur les modalités de vote des budgets primitifs,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2020 du budget annexe lotissement la Pommeraie St Sever – Noues de Siene aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Vote le budget primitif 2020 du budget annexe lotissement La Pommeraie St Sever – Noues de Siene, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 6 185,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 185,00 €
--------------	--	------------

Recettes

Chapitre 75	Autres produits de gestion directe	6 185,00 €
-------------	------------------------------------	------------

- **Vote le budget primitif 2020 du budget annexe lotissement La Pommeraie St Sever – Noues de Siene, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 6 185,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 16	Emprunts, dépôt et cautionnement	6 185,00 €
-------------	----------------------------------	------------

Recettes

Budget primitif lotissement Saint Manvieu Bocage (DCM2020-027) (20h52) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 ainsi que L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM2020-023 sur les modalités de vote des budgets primitifs,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2020 du budget annexe lotissement St Manvieu Bocage – Noues de Sienna aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Vote le budget primitif 2020 du budget annexe lotissement St Manvieu Bocage – Noues de Sienna, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 42 010,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	21 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000,00 €

Recettes

Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	21 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion directe	10,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000,00 €

- **Vote le budget primitif 2020 du budget annexe lotissement St Manvieu Bocage – Noues de Sienna, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 21 000,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000,00 €
--------------	--	-------------

Recettes

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000,00 €
--------------	--	-------------

Budget primitif Transport (DCM2020-028) (20h52) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 ainsi que L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM2020-023 sur les modalités de vote des budgets primitifs,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2020 du budget annexe Transport – Noues de Sienna aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Vote le budget primitif 2020 du budget annexe Transport – Noues de Sienna, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 121 000,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	42 264,97 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais	60 550,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 890,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	4 958,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Chapitre 22	Résultat de fonctionnement reporté	7 337,03 €

Recettes

Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	15 000,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	106 000,00 €

- **Vote le budget primitif 2020 du budget annexe Transport – Noues de Sienna, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 56 734,38 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	56 734,38 €
-------------	-----------------------------	-------------

Recettes

Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	51 844,38 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 890,00 €

Budget primitif Gîtes (DCM2020-029) (20h52) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 ainsi que L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM2020-023 sur les modalités de vote des budgets primitifs,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2020 du budget annexe Gites – Noues de Sienna aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Vote le budget primitif 2020 du budget annexe Gites – Noues de Sienna, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 115 565,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	33 755,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	25 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 010,00 €
Chapitre 66	Charges financières	3 300,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 500,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 000,00 €

Recettes

Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	7 200,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	108 365,00 €

- **Vote le budget primitif 2020 du budget annexe Gites – Noues de Sienna, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 306 789,17 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 10		800,00 €
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts et dettes	23 029,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	57 939,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	220 814,64 €

Recettes

Chapitre 13	Subventions d'équipement	98 934,72€
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	158 854,45 €
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	49 000,00 €

**Délibération n°
DCM2020-030**

Durée des amortissements compte 204 (20h53)

Vu l'article L.2321-2-28° du CGCT : « les subventions d'équipement versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public. »

Considérant que la précédente délibération n°2017-155 n'est pas exhaustive sur la durée des amortissements des immobilisations de la commune pour les subdivisions du compte 204 « subventions d'équipement ».

Il convient de faire une adjonction de durée de l'amortissement pour les subdivisions non cités en cas de modification d'imputation sur le compte 204. Il est proposé de reprendre les dispositions de l'article L2321-2-28° du CGCT pour les articles du compte 204 non cités par la délibération D2017-155 :

Nature	Compte	Intitulé du bien	Barème indicatif	Proposition détaillée du complément du compte 204 Amortissement linéaire Adjonction de la délibération 2017-155
Immobilisations incorporelles	20413	Subventions d'équipement versées aux organismes publics biens mobiliers, matériel et études	selon durée d'amortissement des biens financés	20 ans
	2041413	Subventions d'équipement versées aux communes : projets d'infrastructures		20 ans
	204148	Subventions d'équipement versées aux autres communes		15 ans
	2041513	Subventions d'équipement versées aux groupements de collectivités à statut particulier projets d'infrastructures		15 ans
	204158	Subventions d'équipement versées aux autres Groupements		15 ans
	20417	Subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux		15 ans
	20418	Subventions d'équipement versées aux autres établissements publics		15 ans

20422	Subventions d'équipement en nature aux personnes de droit privé	5 ans	5 ans
2046	Subventions d'équipement attributions de compensation d'investissement	15 ans	15 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Valide le tableau détaillant l'adjonction de la durée des amortissements du budget principal et des budgets annexes pour les immobilisations incorporelles (compte 204) tel que présenté ci-dessus dès l'année suivant l'acquisition.

**Délibération n°
DCM2020-031**

Tarif repas cantine scolaire écoles maternelle et élémentaire avec l'EHPAD de la Roseraie (20h55)

L'EHPAD la Roseraie propose une augmentation d'environ 1 % du prix unitaire du repas confectionné pour l'école primaire de Saint Sever (maternelle et élémentaire) et de le fixer à 2,45 € HT à compter de la rentrée de l'année scolaire 2020/2021.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant 2 à la convention relative aux modalités de confection des repas pour l'école primaire de Saint Sever Calvados.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Valide l'augmentation proposée par l'EHPAD de la Roseraie pour arriver à un prix unitaire de 2,45 € HT du repas confectionné pour l'école primaire de Saint Sever (maternelle et élémentaire) à compter de l'année scolaire 2020/2021 et autorise M. le Maire à signer l'avenant 2 à la convention.

**Délibérations n°
DCM2020-032**

Validation du projet d'investissement 2020 pour demande de subvention EMD (20h57)

La parole est donnée à Patrick Madeleine qui précise que dans le cadre des besoins spécifiques et des besoins de roulement pour les instruments de l'Ecole de Musique, il est prévu l'acquisition de divers instruments et accessoires pour un montant total HT s'élevant à la somme de 1 467,50 € au titre du budget d'investissement de l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Approuve l'acquisition de divers instruments de musique et accessoires pour l'école de musique pour un montant de 1 467,50 € HT au titre du budget d'investissement de l'année 2020,
- Autorise M. le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention auprès du service des affaires culturelles du Département du Calvados.

**Délibération n°
DCM2020-033**

Gratification stagiaire (20h58)

Vu la convention de stage n°45952 du 09/01/2020 convenue entre M. Guillaume PEYRACHE (Stagiaire), M. Gregory GODIVEAU (Enseignant référent) et M. Georges RAVENEL Maire de NOUES DE SIENNE (Organisme d'accueil),

Vu l'avenant n° 3608 du 21/01/2020 portant sur la valorisation de la gratification à 3.90 € Net / Heure au 01/01/2020,

Vu la durée de stage du 10/02/2020 au 19/06/2020 avec une période d'interruption du 13/03 au 04/05/2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Autorise la gratification de M. PEYRACHE Guillaume, stagiaire, suivant le montant net horaire et la durée spécifiés ci-dessus.

**Délibération n°
DCM2020-034**

Saisine du Tribunal administratif pour le litige avec la SPHERE et désignation d'un cabinet conseil (21h01)

Patrick Madeleine énumère toutes les démarches effectuées par la commune déléguée de Champ du Boult dans le cadre du litige qui oppose la commune de Noues de Sienne (parking de la salle communale abîmé) aux sociétés SPHERE et SMA. Malgré une expertise, une contre-expertise et une demande de carottage refusée par la partie adverse, il n'y a pas eu d'entente possible, il est nécessaire de solliciter la désignation d'un expert en référé devant le Tribunal Administratif de Caen.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Autorise M. le Maire à saisir le Tribunal Administratif de Caen pour la désignation d'un expert en référé,
- Désigne la société FERRETTI/HUREL/LEPLATOIS en qualité de cabinet conseil et autorise M. le Maire à signer la convention d'honoraire.

**Délibération n°
2020-035**

Transfert du siège de l'Intercom de la Vire au Noireau - Modification des statuts (21h02)

Par délibération n°4 du 26 septembre 2019 le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a autorisé la signature du bail à location des locaux destinés à accueillir le siège administratif des services de l'EPCI.

Par courrier en date du 27 janvier 2020, l'Intercom de la Vire au Noireau a procédé à la notification de ladite délibération auprès de ses communes membres.

Faisant suite à cette notification, et en vertu des dispositions de l'article L5211-20, il est proposé de bien vouloir acter le transfert du siège de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Acte le transfert du siège de l'Intercom de la Vire au Noireau à l'adresse suivante :
 - Intercom de la Vire au Noireau
 - 20 rue d'Aignaux
 - Vire
 - 14500 VIRE NORMANDIE
- Approuve la modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau à intervenir par arrêté préfectoral.

Jean-Pierre Nourry reprend part aux délibérations à 21h04

**Délibération n°
2020-036**

Convention EPFN pour Granimarbre (21h06)

Hervé Dupard explique que si l'artisanat et le commerce constituent des services de proximité essentiels à la cohésion et à l'attractivité de nos bourgs-centres, ces activités pâtissent fréquemment d'un déficit en immobilier d'entreprise adapté aux besoins et moyens des acteurs économiques en présence.

Attachés au maintien de pôles de proximité ruraux forts, maillant le territoire et capables de répondre aux besoins de leur population, communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau et commune nouvelle de Noues de Sienne travaillent ensemble en vue de rendre possible l'installation, le développement et la transmission d'activités économiques de proximité sur le bourg de la commune déléguée de Saint-Sever Calvados.

Dans ce contexte, la liquidation judiciaire de l'entreprise Granimarbre, spécialisée dans la taille et le façonnage du marbre, marque la disparition d'un savoir-faire vieux de plus d'un siècle et fait apparaître une friche économique de près d'un hectare.

Aussi, afin d'éviter que se prolonge dans le temps l'inemploi de ce foncier dédié au développement économique, l'Intercom de la Vire au Noireau et la commune de Noues de Sienne souhaitent étudier les capacités d'une reconversion du site, en particulier de certains de ses bâtiments, en vue de permettre l'accueil de nouveaux acteurs économiques.

Avant d'envisager une acquisition de ce patrimoine privé, la conduite, par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), d'une étude de pré-faisabilité urbaine sur ce foncier permettrait d'approfondir les premières hypothèses de reconversion et d'en mesurer le degré de faisabilité technique et financière.

La réalisation de ce type d'étude, financée à 100 % par l'EPFN qui en est maître d'ouvrage, est conditionnée à la signature par les trois parties prenantes (EPFN – commune de Noues de Sienne – Intercom de la Vire au Noireau) d'une convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer avec l'EPFN et la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, la convention relative à la conduite d'une étude de pré-faisabilité sur la friche Granimarbre située sur la commune déléguée de Saint-Sever Calvados.

**Délibération n°
2020-037**

Subvention DETR (21h08)

Il est proposé de solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2020 dans le cadre de la réalisation du programme de Voirie.

Il convient donc de valider le plan de financement ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Valide le plan de financement,
- Autorise M. le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2020 dans le cadre de la réalisation du programme de Voirie.

**Délibération n°
2020-038**

Recrutement Maitrise d'œuvre pour le pôle enfance jeunesse (21h12)

La parole est donnée à Patrick Madeleine qui explique que Monsieur FALL (Caisse d'Allocation Familiale) était venu présenter le 15 janvier 2019 les interventions de la CAF (interlocuteur privilégié de la commune) en matière petite enfance, à savoir les Multi-accueil (mini crèche), les Relais Assistante Maternelle...

Vu la demande du Conseil Départemental pour que la PMI intègre le pôle socio, vu le projet de pôle de santé, vu les interventions de la CAF en matière petite enfance, à savoir les Multi-accueil (mini crèche), les Relais Assistante Maternelle, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un maître d'œuvre pour étudier la construction d'un bâtiment commun à tous ces services, à proximité des écoles de Saint Sever, de la salle multi activité et de l'Espace France Services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Autorise le recrutement d'un maître d'œuvre pour l'étude d'une construction d'un bâtiment commun aux services du pôle enfance jeunesse.

**Délibération n°
2020-039**

Tarif emplacement caverne cimetière de Saint Sever (21h13)

Il vous est proposé d'appliquer un tarif emplacement nu caverne (identique à Sept Frères et Fontenermont) pour le cimetière de Saint Sever comme suit :

Emplacement nu (pour mise en place d'une caverne) : 180 € pour une durée de 30 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Fixe le tarif emplacement caverne dans le cimetière de la commune déléguée de Saint Sever Calvados comme suit :
 - Emplacement nu (pour mise en place d'une caverne) : 180 € pour une durée de 30 ans.

Questions diverses

- Cérémonie de citoyenneté le 22 février 2020 à la mairie de St Sever.
- Lundi 2 mars 2020, réunion de la commission scolaire à 18h00.
- Georges Ravenel remercie les élus pour leur investissement depuis 3 ans ainsi que pour le travail effectué lors des commissions, des réunions des adjoints, des conférences des maires. La mise en place de la commune nouvelle a eu pour effet un changement profond pour les élus et le personnel communal.
Georges Ravenel remercie Claudine Josse et son équipe pour leur travail à l'Etape en Forêt. Il remercie le personnel communal pour qui cela n'a pas toujours été simple. Il espère que les projets initiés verront le jour.

La séance est levée à 21h20.

Le Maire,

Georges RAVENEL

